



# **LA BELGIQUE FACE À UN CHOIX CRUCIAL : PROTÉGER LES OCÉANS OU LES SACRIFIER À SES INTÉRÊTS COMMERCIAUX**

NOTE D'INFORMATION  
DE GREENPEACE  
JUILLET 2019

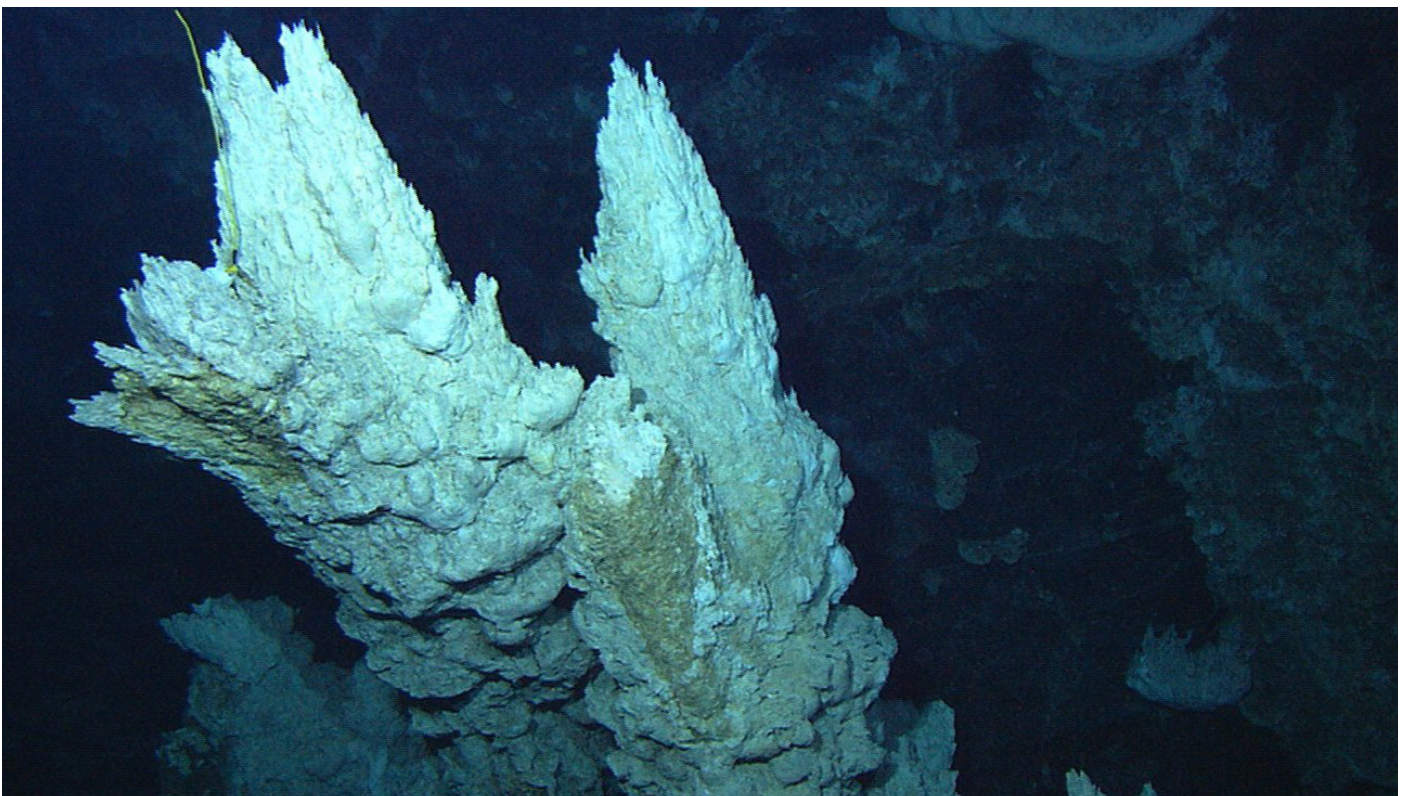
**GREENPEACE**

La haute mer est l'une des zones les plus vastes mais aussi les moins réglementées du monde du fait qu'elle se trouve en grande partie hors du territoire relevant de la juridiction des différents États. Les instruments juridiques existants sont partiels et se concentrent sur l'exploitation de nos océans plutôt que sur leur protection. C'est pourquoi, dans le cadre des Nations unies, des négociations ont débuté qui doivent aboutir, d'ici 2020, à la rédaction d'un nouveau traité sur les océans qui doit instaurer un cadre juridique global.<sup>[1]</sup> Seul un nouveau traité ambitieux permettra de protéger au moins 30 % de nos océans d'ici 2030. D'après les scientifiques, c'est le minimum pour préserver à la fois la survie de nos écosystèmes marins et le stockage du carbone dans les océans.<sup>[2]</sup>

La Belgique joue un rôle de premier plan dans la rédaction d'un traité ambitieux sur les océans. Mais en même temps, notre pays joue également un rôle important dans le développement d'une nouvelle menace majeure pour les écosystèmes marins, à savoir l'exploitation minière des grands fonds marins.

Cette contradiction est d'autant plus concrète et d'actualité que l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), l'organisation des Nations unies chargée de réglementer l'exploitation minière des grands fonds marins, poursuit en juillet 2019 ses travaux portant sur un cadre législatif qui vise à permettre l'exploitation commerciale des grands fonds marins.<sup>[3]</sup>

Le troisième cycle de négociations du nouveau traité des Nations unies sur les océans se tiendra au cours de la deuxième quinzaine d'août 2019.



## L'exploitation minière des grands fonds marins : une menace de trop pour nos océans

Les partisans de l'exploitation minière des grands fonds marins la présentent comme une solution d'avenir et avancent comme argument principal la demande croissante de minéraux pour les batteries dans des secteurs tels que l'énergie éolienne, les voitures électriques et les TIC.<sup>[4]</sup> Les mines terrestres ne seraient pas en mesure de répondre à cette demande. Un autre argument que l'on entend souvent est que l'exploitation minière terrestre pose de nombreux problèmes. De fait, ce secteur est l'un des plus polluants et viole bien souvent les droits humains et sociaux.

Un grand groupe d'organisations de la société civile, dont Greenpeace, a récemment attiré l'attention de la Banque mondiale sur la nécessité de trouver des solutions aux problèmes qu'engendre l'exploitation minière terrestre.<sup>[5]</sup> Ces mêmes organisations soulignent que la solution ne consiste pas à provoquer aussi de graves problèmes en haute mer. Les risques sont expliqués en détail dans le rapport de Greenpeace « In Deep Water. The Emerging Threat of Deep Sea Mining ».<sup>[6]</sup>

Il existe également un lien intrinsèque entre l'exploitation minière des grands fonds marins et l'exploitation des ressources non renouvelables. Cette forme d'exploitation minière va donc à l'encontre des objectifs de développement durable de l'ONU.<sup>[7]</sup> Si nous nous efforçons de rendre nos économies durables, nous n'aurons pas besoin de l'exploitation minière des grands fonds marins. Des

investissements dans les transports publics et les modes de consommation durables, le recyclage des minéraux et une transition accélérée vers une économie circulaire peuvent nous permettre de satisfaire pleinement nos besoins en minéraux. En effet, une étude récente, entre autres, montre que le recyclage des minéraux offre de grandes possibilités de réduction de la demande de matières premières.<sup>[8]</sup>

## La Belgique et l'exploitation minière des grands fonds marins

Depuis le 14 janvier 2013, la Belgique patronne un contrat d'exploration minière en vue de l'exploitation minière des grands fonds marins de Global Sea Mineral Resources (GSR), filiale de DEME, avec l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).<sup>[9]</sup> Ce contrat concerne une zone de l'océan Pacifique 2,5 fois plus grande que la Belgique (76 728 km<sup>2</sup>) qui fait partie d'un écosystème vulnérable et unique au sujet duquel nous ne disposons encore que de connaissances scientifiques limitées. Cette zone est située dans la partie orientale de la zone de fracture Clarion-Clipperton, où l'on trouve, dans toute la zone, des nodules polymétalliques éparpillés sur le fond océanique recouvert de sédiments; ce sont ces nodules que GSR veut exploiter.

Des recherches scientifiques ont montré que la majeure partie de la biodiversité de ce secteur de la haute mer se trouvait sur les nodules polymétalliques eux-mêmes. La couche de sédiments superficielle, qui sera aspirée avec les nodules polymétalliques, abrite également presque toute la vie bactérienne de ce milieu. L'exploration créera également

un panache de sédiments<sup>[10]</sup> qui peut se déplacer sur une grande distance et porter préjudice à la biodiversité<sup>[11]</sup>. De plus en plus, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme contre la perte importante et irréversible de biodiversité et contre la perturbation des mécanismes naturels de stockage du carbone dans l'océan. L'exploitation minière des grands fonds marins sans perte nette de biodiversité n'est pas possible.<sup>[12]</sup> De plus, en 2018, un groupe de chercheurs a conclu que la gestion des risques de l'exploitation minière commerciale des grands fonds marins n'était pas possible, que ce soit d'un point de vue écologique ou financier.<sup>[13]</sup>

Bien que la survie d'un des écosystèmes les plus importants au monde soit en jeu, la Belgique a décidé de patronner le contrat de DEME sans aucune participation publique à cette décision ni consultation des parties prenantes. Dans sa demande de contrat d'exploration, DEME-GSR décrit comme suit la motivation de la Belgique à devenir un État patronnant :

*La Belgique, l'un des plus petits pays d'Europe, n'a pas de concessions minières terrestres classiques et, par conséquent et contrairement à de nombreuses grandes puissances économiques, elle désire ardemment exploiter pleinement le nouveau potentiel de l'industrie minière en haute mer. L'exploitation minière des grands fonds marins est destinée à devenir un concurrent de l'exploitation minière terrestre classique. En cernant cette nouvelle industrie minière, GSR et la Belgique s'allient à l'Autorité internationale des fonds marins.*<sup>[14]</sup>

Le ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord de l'époque, Johan Vande Lanotte, est devenu conseiller de GSR après la fin de son mandat et, à ce titre, il a également accompagné la délégation belge de l'AIFM.<sup>[15]</sup> Il figure aussi sur la liste de la délégation belge pour les négociations AIFM actuellement en cours.

Lors de la dernière session du Conseil de l'AIFM, Alain Bernard a pris la parole au nom de la Belgique en tant que président de DEME-GSR, pour se livrer à un véritable plaidoyer servant à promouvoir sa propre entreprise et ses intérêts commerciaux.<sup>[16]</sup> Il est inacceptable qu'une partie prenante qui accompagne la délégation belge mais qui n'est pas un représentant officiel de notre pays puisse s'exprimer au nom du gouvernement, et cela soulève de sérieuses questions quant à l'influence de cette entreprise sur la prise de décisions par la Belgique en matière d'exploitation minière des grands fonds marins.

### **Plus de transparence, mais la Belgique prend-elle ses responsabilités ?**

Comme expliqué dans le rapport de Greenpeace 'In Deep Water. The Emerging Threat of Deep Sea Mining',<sup>[17]</sup> les décisions internationales relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins brillent par leur absence de transparence.

La situation a changé au niveau belge lorsque, sous la pression du Bond Beter Leefmilieu, du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de Seas at Risk,<sup>[18]</sup> le 5 juin 2018, le Service public fédéral Économie a

organisé une conférence pour permettre aux parties prenantes de contribuer à l'élaboration d'une position belge sur l'exploitation minière des grands fonds marins.<sup>[19]</sup> Les ONG susmentionnées ont également exhorté le SPF Environnement à agir, de sorte que celui-ci participe désormais à la délégation belge auprès de l'AIFM. Enfin, les ONG se sont également vu offrir un siège au sein de cette délégation.

Par la suite, l'ancien secrétaire d'État (aujourd'hui ministre) de la Mer du Nord, Philippe De Backer, a organisé une consultation publique qui s'est déroulée du 1er juillet au 31 août 2018. Cette consultation portait sur la notice d'impact sur l'environnement que DEME-GSR devait déposer dans le cadre d'un essai dans la zone de fracture Clarion-Clipperton que l'entreprise prévoyait de réaliser en 2019.<sup>[20]</sup>

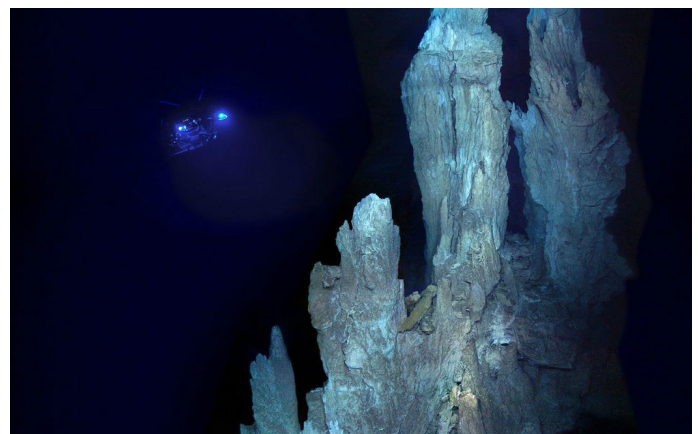
Résultat : les préoccupations des ONG et des institutions scientifiques, dont le Vlaams Instituut voor de Zee (VLIZ), ont été partiellement prises en compte: les documents de la consultation publique restent accessibles au public et la Belgique s'est engagée à réviser la loi nationale sur l'exploitation minière des grands fonds marins et à organiser à cette fin des consultations des parties prenantes.<sup>[21]</sup>

Toutefois, en ce qui concerne les données recueillies dans le cadre du contrat d'exploration et de l'exploration elle-même, il est toujours fait référence à l'AIFM, dont le manque de transparence est bien connu, alors qu'en vertu de la Convention d'Aarhus, le public doit avoir

librement accès aux données relatives à l'environnement.<sup>[22]</sup> Les informations commercialement sensibles contenues dans les rapports peuvent néanmoins être filtrées avant que ceux-ci ne soient rendus publics.

De plus, les critères de détermination des dommages environnementaux et d'évaluation de la notice d'impact sur l'environnement ne sont toujours pas clairs du tout, et on ne sait pas clairement qui sera financièrement responsable des dommages environnementaux considérables qui pourraient être causés. Toutefois, en tant qu'État patronnant, la Belgique a une très grande responsabilité à cet égard. Et pourtant, le gouvernement a donné son feu vert à cet essai, sous prétexte qu'il permettra de mieux connaître l'impact potentiel de l'exploitation minière des grands fonds marins.<sup>[23]</sup>

Autrement dit, pour ces motifs, il était crucial que cet essai fasse l'objet d'une surveillance scientifique indépendante. Toutefois, GSR a buté sur des problèmes techniques lors de la réalisation de l'essai en mars 2019, ce qui a empêché le consortium JPI Oceans Mining Impact (qui devait se charger de la surveillance)



d'évaluer son impact sur le milieu marin.<sup>[24]</sup> De plus, JPI Oceans n'a pas les moyens de renvoyer son navire de recherche vers le site de l'essai, dans l'océan Pacifique. GSR s'est engagé à embarquer des scientifiques à bord de son propre navire, mais cela limite les possibilités de surveillance scientifique et soulève de sérieuses questions quant à l'indépendance de la recherche scientifique.

Comme il est apparu clairement au cours de la consultation publique que la participation de JPI Oceans était un élément fondamental de l'expérience et que l'indépendance du consortium de recherche était fondamentale, l'activité à la base de l'étude d'incidences sur l'environnement a été fondamentalement modifiée en raison du report du test, notamment par la perte de la possibilité d'une surveillance indépendante.

C'est pourquoi Greenpeace, tout comme d'autres organisations, demande à notre gouvernement, compte tenu de sa responsabilité en tant qu'État patronnant, d'au moins exiger de l'entreprise une nouvelle étude d'impact environnemental.<sup>[25]</sup> Compte tenu du profil international de notre pays en matière de protection de nos océans, cela devrait être une étape logique.

### **L'engagement de la Belgique à protéger les océans est contradictoire**

Le 7 mai 2019, le ministre De Backer a annoncé le soutien officiel de la Belgique à l'initiative 30x30,<sup>[26]</sup> un appel à la protection d'au moins 30 % de nos océans

d'ici 2030 lancé par diverses ONG, dont Greenpeace.<sup>[27]</sup> Lors de la conférence Climate Change and Oceans Preservation, le 19 février 2019, et avec la Déclaration de Bruxelles<sup>[28]</sup>, les ministres De Backer et Marghem avaient déjà montré qu'au niveau international, la Belgique voulait jouer un rôle de premier plan dans la protection de nos océans. Cette volonté se reflète dans la position ambitieuse de la délégation belge, laquelle négocie actuellement au sein de l'ONU le nouveau traité international qui devrait créer le cadre juridique permettant d'atteindre les objectifs 30x30.

L'ambition de la Belgique dans ce domaine est un exemple pour le reste du monde.

Si notre pays est vraiment sérieux, nos ministres demanderont sans attendre un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins avec effet immédiat, du moins jusqu'à la mise en place d'un réseau de réserves marines qui protégera au moins 30 % de nos océans d'ici 2030.

Une étude précédente réalisée par Greenpeace en collaboration avec les universités d'Oxford et de York montre que c'est possible.<sup>[29]</sup> Notre rapport « In Deep Water. The Emerging Threat of Deep Sea Mining » explique en détail que de sérieux doutes pèsent sur la nécessité de l'exploitation minière des grands fonds marins et sur sa rentabilité financière.<sup>[30]</sup> Un débat public approfondi et argumenté à ce sujet est donc inévitable.

### **Greenpeace réclame :**

- Un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins avec effet immédiat ;
- La création, d'ici 2030, d'un réseau global de réserves marines qui couvre au moins 30 % des océans et où toutes les activités extractives sont interdites.
- Un traité océanique fort, d'ici 2020, qui permettra aux autorités de créer des réserves marines et de protéger la vie marine des activités extractives, et qui établira des règles applicables et des normes élevées à l'échelle mondiale pour protéger les écosystèmes marins des activités industrielles les plus nuisibles ;

### **Dans le cadre d'un mémorandum conjoint[31] publié à l'occasion des élections fédérales, le mouvement environnemental belge appelle le prochain gouvernement fédéral (2019-2024) à élaborer un cadre politique et des normes pour l'exploitation minière des grands fonds marins :**

- Ne plus accorder de financement ni de soutien comme État sponsor (la Belgique se portant garante pour les risques environnementaux des entreprises) en particulier aux activités des entreprises impliquées dans l'exploitation minière des fonds marins.
- Miser au contraire entièrement sur une économie circulaire reposant sur une conception écologique durable, l'économie collaborative et les principes de réduction, de récupération, de réutilisation et de recyclage maximaux.
- Depuis la Belgique, insister auprès de l'Autorité internationale des fonds marins pour mettre en place des conditions environnementales strictes, créer un comité environnemental indépendant, ouvrir le comité juridique et technique aux observateurs et rendre publiques les données environnementales. Pour les entreprises belges, se baser sur les normes, la participation et les procédures transparentes intégrées dans la directive européenne EIE, la législation EIA en Belgique et les conventions d'Aarhus et d'Espoo.
- Plaider au sein de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'application du principe de précaution, ce qui signifie qu'aucune exploitation commerciale ne peut avoir lieu sans la preuve que l'exploitation minière des fonds marins n'entraînera pas de dommages graves et irréversibles à la biodiversité.

En 2018, le **Parlement européen** a lui aussi appelé, dans une résolution, à l'arrêt du soutien public à l'exploitation minière des grands fonds marins et à l'investissement dans la production et la consommation durables. Le Parlement européen demande également un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins.<sup>[32]</sup>

- [1] Ce processus porte le nom officiel de Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. De plus amples détails sur le cadre et le processus de négociation sont disponibles sur le site Web de l'ONU <https://www.un.org/bbnj/fr>.
- [2] Greenpeace, Université d'Oxford et Université de York (2019), 30x30 – Feuille de route pour la protection des océans. Comment protéger 30 % des océans d'ici à 2030, p. 7 du rapport résumé en français: <http://online.fliphtml5.com/evmjc/fwjj/index.html#p=1>
- [3] 25e session de l'AIFM. <https://www.isa.org.jm/fr/node/18802>
- [4] Voir, par exemple, Commission européenne (s.d.), La croissance bleue [https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/docs/body/com\\_2012\\_494\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/docs/body/com_2012_494_fr.pdf) et Commission européenne (s.d.), European Innovations Partnerships on raw Materials (Partenariat d'innovation européen concernant les matières premières). <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/eip-raw-materials/en/content/european-innovation-partnership-eip-raw-materials>.
- [5] Lettre à la Dre Kristina Georgieva, directrice générale de la Banque mondiale. 30 avril 2019. <https://earthworks.org/publications/ngo-letter-to-the-world-bank-re-mining-renewables/>
- [6] Greenpeace (2019), In Deep Water. The Emerging Threat of Deep Sea Mining, pp. 9-16. <https://storage.googleapis.com/planet4-international-stateless/2019/06/f223a588-in-deep-water-greenpeace-deep-sea-mining-2019.pdf>
- [7] L'exploitation minière des grands fonds marins compromet l'objectif 12 (garantir des modes de consommation et de production durables) et l'objectif 14 (préserver et utiliser de façon durable les océans, les mers et les ressources marines) <https://www.sdgs.be/fr/sdgs>.
- [8] Earthworks (17 avril 2019), Clean Energy Must Not Rely on Dirty Mining. <https://earthworks.org/media-releases/report-clean-energy-must-not-rely-on-dirty-mining/>
- [9] Site Web de l'Autorité internationale des fonds marins, consulté le 18 juin 2019. <https://www.isa.org.jm/fr/contractants-des-fonds-marins>
- [10] L'exploitation minière des grands fonds marins mettra en suspension des particules fines comme la vase aspirée avec les nodules polymétalliques, qui est rejetée au fond de la mer. Les scientifiques nous mettent en garde contre l'impact et la complexité de ces processus. Voir par exemple MIDAS Project (s.d.), Plumes from Deep-Sea Mining. [https://www.eu-midas.net/sites/default/files/downloads/Briefs/MIDAS\\_plumes\\_brief\\_lowres.pdf](https://www.eu-midas.net/sites/default/files/downloads/Briefs/MIDAS_plumes_brief_lowres.pdf)
- [11] JPI Oceans (2017), Long-term Impacts of Deep-Sea Mining. Results of the MiningImpact project. [http://www.jpi-oceans.eu/sites/jpi-oceans.eu/files/public/2nd%20conference/JPIOMiningImpact\\_FactSheet\\_3\\_Oct17.pdf](http://www.jpi-oceans.eu/sites/jpi-oceans.eu/files/public/2nd%20conference/JPIOMiningImpact_FactSheet_3_Oct17.pdf)
- [12] Van Dover, C.L., Ardron J.A., Escobar, E. Gianni, M., Gjerde, K.M., Jaeckel, A., Jones, D., Levin L.A., Niner H., Pendleton, L., Smith C.R., Thiele, T., Turner, P.J., Watling, L. et P.P.E. Waver (2017), Biodiversity Loss from deep-sea Mining, Nature Geoscience, 26 juin 2017. DOI : 10.1038/ngeo2983. [https://www.researchgate.net/publication/318093120\\_Biodiversity\\_loss\\_from\\_deep-sea\\_mining](https://www.researchgate.net/publication/318093120_Biodiversity_loss_from_deep-sea_mining)
- [13] Boetius, A. et L. Haeckel (2018), Mind the Seafloor, Science 359, pp. 34-36. DOI : 10.1126/science.aap7301.
- [14] G-TEC Sea Mineral Resources (2012), Application for approval of a plan of work for exploration for polymetallic nodules. Executive Summary, pp. 4-5 paragraphe 24. (traduction libre) [https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org.jm/s3fs-public/files/documents/isba-18ltc-l4\\_0.pdf](https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org.jm/s3fs-public/files/documents/isba-18ltc-l4_0.pdf)
- [15] Voir, par exemple, Autorité internationale des fonds marins, 28 février 2019, List of Delegations. Council, Part 1. 25th Session, p. 11. [https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org.jm/s3fs-public/files/documents/isba-25c-crp2-plist\\_0.pdf](https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org.jm/s3fs-public/files/documents/isba-25c-crp2-plist_0.pdf)
- [16] Bernard, A., 27 février 2019, Belgium. Statement to ISA Council. <https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org.jm/s3fs-public/files/documents/belgium-ab.pdf>
- [17] Greenpeace (2019), In Deep Water. The Emerging Threat of Deep Sea Mining, pp. 21-24. <https://storage.googleapis.com/planet4-international-stateless/2019/06/f223a588-in-deep-water-greenpeace-deep-sea-mining-2019.pdf>
- [18] BBL, WWF et Seas at Risk (2018), België's steun aan diepzeemijnbouw in vraag gesteld. Briefing over de verantwoordelijkheid van België om de laatste ongerepte natuur op aarde te beschermen. [https://www.bondbeterleefmilieu.be/sites/default/files/files/2018-03\\_-\\_briefing\\_-\\_belgies\\_steun\\_aan\\_diepzeemijnbouw\\_in\\_vraag\\_gesteld.pdf](https://www.bondbeterleefmilieu.be/sites/default/files/files/2018-03_-_briefing_-_belgies_steun_aan_diepzeemijnbouw_in_vraag_gesteld.pdf)
- [19] SPF Économie, 5 juin 2018, Atelier « Deep-Sea Mining – Contributing to the Elaboration of a Belgian Policy ». <https://economie.fgov.be/fr/evenementen/atelier-deep-sea-mining>
- [20] De Backer, P. (2018), Belgian response to the public consultation. <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/deep-see-mining/EIS-GSR-2018-Belgian-response-with-annex.pdf>
- [21] Ce processus est en cours et se poursuivra jusqu'en septembre 2019. La loi actuelle pose problème notamment du fait que ni cette loi ni l'arrêté royal ne prévoient la moindre transparence ou participation publique. En outre, la responsabilité de la Belgique en tant qu'État patronnant doit y être définie plus clairement.
- [22] Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 12/01/2016, Accéder à la justice. Convention d'Aarhus. <https://www.health.belgium.be/fr/environnement/droits-environnementaux/acceder-la-justice>



[23] De Backer, P. (2018), op. cit. p. 3

[24] The latest from GSR. Patania II – Technical update. 21/03/2017. <https://www.deme-group.com/gsr/news/patania-ii-technical-update>

[25] DSCC, Seas at Risk et Greenpeace Belgique, 1er juillet 2019, Lettre au SPF Économie, SPF Environnement et SPF Affaires Etrangères.

[26] Le site Web <https://www.oceanunite.org/30-x-30/> contient de plus amples informations sur les objectifs d'Oceans Unite.

[27] Plus de 37 signataires pour la Déclaration de Bruxelles sur les changements climatiques et l'océan. Communiqué de presse publié le 7 mai 2019. <https://www.presscenter.org/fr/pressrelease/20190507/plus-de-37-signataires-pour-la-declaration-de-bruxelles-sur-les-changements-cl?setlang=1>

[28] Déclaration de Bruxelles « Climate Change And Oceans Preservation », 4 février 2019. <https://www.health.belgium.be/fr/la-declaration-de-bruxelles-climate-change-and-oceans-preservation>

[29] Greenpeace, Université d'Oxford et Université de York (2019), 30x30 – Feuille de route pour la protection des océans. Comment protéger 30 % des océans d'ici à 2030. <http://online.fliphtml5.com/evmjc/fwjj/index.html#p=1> pour la version française résumée, [https://storage.googleapis.com/planet4-international-stateless/2019/04/4475b2c2-updatedgreenpeace\\_30x30\\_blue-print\\_report\\_web.pdf](https://storage.googleapis.com/planet4-international-stateless/2019/04/4475b2c2-updatedgreenpeace_30x30_blue-print_report_web.pdf) pour la version anglaise intégrale.

[30] Greenpeace (2019), In Deep Water. The Emerging Threat of Deep Sea Mining, pp. 6-7. <https://storage.googleapis.com/planet4-international-stateless/2019/06/f223a588-in-deep-water-greenpeace-deep-sea-mining-2019.pdf>

[31] BBL, BRAL, IEB, IEW, Greenpeace, WWF, Natagora et Natuurpunt (2018), 2019-2024. Une législature ambitieuse pour l'environnement et la nature. Les propositions du mouvement environnemental, pp. 31-32. [https://www.iew.be/wp-content/uploads/2019/02/MEMO-fe%C3%81de%CC%81\\_de%CC%81velop\\_FR\\_OK-PP-WEB.pdf](https://www.iew.be/wp-content/uploads/2019/02/MEMO-fe%C3%81de%CC%81_de%CC%81velop_FR_OK-PP-WEB.pdf)

[32] Parlement européen (2018), Résolution du Parlement européen du 16 janvier 2018 sur la gouvernance internationale des océans : un programme pour l'avenir de nos océans dans le contexte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (2017/2055(INI)). [http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0004\\_FR.html](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0004_FR.html)